



DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA ÉDUCATION

CSA-SD DU VENDREDI 10 FÉVRIER 2023

Comme prévu par le projet de loi de finances, l'Éducation Nationale doit rendre **481 emplois dans le 2nd degré**. Pour l'Unsa Éducation, le gouvernement fait des choix à rebours des défis fondamentaux posés à notre École. Malgré une légère augmentation des effectifs, l'administration de l'Éducation Nationale **supprime 21 emplois** dans l'académie de Bordeaux.

Pour l'Unsa Éducation, le 2nd degré continue de payer un lourd tribut. Il a déjà subi de très nombreuses suppressions au cours des dernières années en prévision de la baisse démographique qui allait arriver. Alors qu'aujourd'hui, les évolutions d'effectifs semblent s'inverser, le 2nd degré continue de rendre des emplois. Ces décisions sont à l'inverse des déclarations ministérielles qui pointent les besoins des élèves du collège, du lycée général et technologique et de la voie professionnelle. **Moins d'élèves, moins de profs ... Mais plus d'élèves, moins de profs aussi, voilà le théorème Pap Ndiaye pour notre académie !**

Le contexte de réforme de la voie professionnelle a conduit cette année le ministère à annoncer un gel des moyens dans les lycées professionnels. Cette mesure était indispensable, mais **l'arrivée des mathématiques dans le tronc commun et la hausse des effectifs dans le 2nd degré nous inquiètent dans la mise en œuvre avec une enveloppe départementale contrainte.**

Pour autant, l'Unsa Éducation revendique la limitation des effectifs à **24 élèves par classe de la maternelle au lycée**, avec une limitation à 20 dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés.

Dans notre département, nous en sommes bien loin ... Par exemple au collège, 20 % seulement des divisions ont une moyenne inférieure ou égale à 24 élèves, alors que 36 % des divisions ont une moyenne supérieure à 28 élèves (et parmi eux des établissements REP ou avec un IPS faible). On pourra également noter une moyenne proche de 32 élèves en 3^e au collège Marracq.

Dans le cadre de la pré-orientation en 6^e Segpa, l'Unsa Éducation revendique que les élèves concernés doivent entrer dans le calcul des effectifs du collège pour les opérations de carte scolaire. 111 élèves sont scolarisés en 6^e Segpa. Vous avez fait le choix de ne pas les comptabiliser. Comment pouvez-vous nous garantir que les objectifs d'inclusion soient atteints ?

En enlevant 4 h d'enseignement dans certaines Segpa, vous récupérez 43 h sur le dos de la difficulté scolaire. Cette mesure va concerner 328 d'élèves de 4^e et de 3^e Segpa (soit 58 % de l'effectif total des élèves scolarisés en Segpa). Ces 328 élèves ont autant besoin des heures d'enseignement général en classe entière que des heures d'ateliers pour donner un sens à leurs apprentissages et construire la suite de leur parcours d'orientation.

L'Unsa Éducation ne peut accepter que ces choix budgétaires portent sur les élèves dont les besoins sont les plus importants. En plus des conditions d'apprentissage de ces élèves dégradées, les conditions de travail des collègues concernés seront également impactées.

Nous demandons donc que les DGH des Segpa soient abondées pour pouvoir dédoubler l'intégralité des heures de découverte professionnelle des 4^e et 3^e.

Suppression de la technologie, heure de soutien ou d'approfondissement, "Devoirs faits" obligatoire ... Le ministère manifeste, une fois de plus, son peu d'égard envers les personnels en annonçant en janvier par voie de presse, sans aucune concertation préalable, des décisions qui vont impacter significativement les moyens humains et les fonctionnements des établissements.

Les chef-fe-s d'établissement sont une nouvelle fois placée-s en situation difficile alors qu'il leur est demandé d'anticiper la préparation de la rentrée suivante dès le mois de novembre. Sans qu'aucune information officielle ne leur ait été transmise, ils/elles apprennent ces annonces par voie de presse, reçoivent en même temps les dotations globales horaires (DGH) et doivent répondre à des inquiétudes légitimes des enseignant-e-s et des parents d'élèves.

Le ministère impose ses choix aux établissements, balayant toute l'autonomie et le travail collectif des équipes pédagogiques. C'est inacceptable !

Pour l'Unsa Éducation, il faut protéger notre service public d'Éducation pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École. Cette nouvelle instance, issue de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui a vidé les commissions paritaires de leurs compétences en matière de suivi et de garantie d'équité de traitement sur le déroulement des carrières et la mobilité des personnels, prend un nouveau nom : Comité Social d'Administration. **L'Unsa Éducation des Pyrénées-Atlantiques appelle de ses vœux que la dimension sociale soit bien au cœur des préoccupations de cette instance**, à défaut de l'être dans celles de notre gouvernement. Le projet de réforme des retraites de M. MACRON et Mme BORNE n'en est qu'une triste illustration. L'État n'a pas à faire des économies sur le dos des retraité-es d'aujourd'hui et de demain, pour un motif qui n'existe que dans ses discours fallacieux !

Les journées des 19, 31 janvier et 7 février ont confirmé la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites. **Pour l'Unsa, c'est ni un jour, ni un mois, ni un an de plus !**